



Configuration SnapMirror et SnapVault

Snap Creator Framework

NetApp

January 20, 2026

This PDF was generated from https://docs.netapp.com/fr-fr/snap-creator-framework/domino-ops/task_preparing_storage_systems_for_snapmirror_replication.html on January 20, 2026. Always check docs.netapp.com for the latest.

Sommaire

Configuration SnapMirror et SnapVault	1
Préparation des systèmes de stockage pour la réPLICATION SnapMirror	1
Préparation des systèmes de stockage pour la réPLICATION SnapVault	2

Configuration SnapMirror et SnapVault

SnapMirror est une technologie de reprise après incident conçue pour le basculement de l'infrastructure de stockage primaire vers un stockage secondaire sur un site distant.

SnapVault est une technologie d'archivage conçue pour la réPLICATION de copie Snapshot disque à disque à des fins de conformité aux normes et de gouvernance.

Avant de pouvoir utiliser Snap Creator avec ces produits, vous devez configurer une relation de protection des données entre les volumes source et destination, puis initialiser la relation.



Les procédures de cette section décrivent la configuration des relations de réPLICATION dans clustered Data ONTAP. Vous trouverez des informations sur la configuration de ces relations dans Data ONTAP sous 7-mode dans le .

Préparation des systèmes de stockage pour la réPLICATION SnapMirror

Avant de pouvoir utiliser les copies Snapshot en miroir, vous devez configurer une relation de protection des données entre les volumes source et de destination, puis initialiser la relation. Lors de l'initialisation, SnapMirror effectue une copie Snapshot du volume source, puis transfère la copie et tous les blocs de données qu'il référence au volume de destination. Il transfère également les copies Snapshot les plus récentes sur le volume source vers le volume de destination.

- Vous devez être un administrateur de cluster.
- Pour la vérification des copies Snapshot sur le volume de destination, les Storage Virtual machines (SVM) source et de destination doivent disposer d'une LIF de gestion ainsi que d'une LIF de données.

La LIF de gestion doit avoir le même nom DNS que le SVM. Définissez le rôle LIF de gestion sur données, le protocole sur aucun et la politique de pare-feu sur mgmt.

Vous pouvez utiliser l'interface de ligne de commandes Data ONTAP ou OnCommand System Manager pour créer une relation SnapMirror. La procédure suivante décrit l'utilisation de la CLI.



Si vous stockez des fichiers de base de données et des journaux de transactions sur des volumes différents, vous devez créer des relations entre les volumes source et de destination des fichiers de base de données et entre les volumes source et de destination des journaux de transactions.

L'illustration suivante montre la procédure d'initialisation d'une relation SnapMirror :

1. Identifier le cluster de destination
2. Sur le cluster de destination, utiliser la commande `volume create` avec l'option `-typeDP` pour créer un volume de destination SnapMirror dont la taille est égale ou supérieure à celle du volume source.



Le paramètre de langue du volume de destination doit correspondre au paramètre de langue du volume source.

La commande suivante crée un volume de destination de 2 Go nommé dstvolB dans le SVM2 sur l'agrégat node 01_aggr :

```
cluster2::> volume create -vserver SVM2 -volume dstvolB -aggregate  
node01_aggr -type DP  
-size 2GB
```

3. Sur le SVM de destination, utiliser la commande snapmirror create avec le paramètre -type DP pour créer une relation SnapMirror.

Le type DP définit la relation en tant que relation SnapMirror.

La commande suivante crée une relation SnapMirror entre le volume source srcvolA sur le SVM1 et le volume de destination dstvolB sur le SVM2, et attribue la règle SnapMirror par défaut DPDefault :

```
SVM2::> snapmirror create -source-path SVM1:srcvolA -destination-path  
SVM2:dstvolB  
-type DP
```



Ne définissez pas de planification des miroirs pour la relation SnapMirror. est-ce pour vous lorsque vous créez un planning de sauvegarde.

Si vous ne souhaitez pas utiliser la règle SnapMirror par défaut, vous pouvez appeler la commande snapmirror policy create pour définir une règle SnapMirror.

4. Utiliser la commande snapmirror initialize pour initialiser la relation.

Le processus d'initialisation effectue un transfert de base vers le volume de destination. SnapMirror effectue une copie Snapshot du volume source, puis transfère la copie ainsi que tous les blocs de données qu'il renvoie au volume de destination. Il transfère également toutes les autres copies Snapshot du volume source vers le volume de destination.

La commande suivante initialise la relation entre le volume source srcvolA sur le SVM1 et le volume de destination dstvolB sur le SVM2 :

```
SVM2::> snapmirror initialize -destination-path SVM2:dstvolB
```

Préparation des systèmes de stockage pour la réPLICATION SnapVault

Avant de pouvoir utiliser pour la réPLICATION de sauvegarde disque à disque, vous devez configurer une relation de protection des données entre les volumes source et de destination, puis initialiser la relation. Lors de l'initialisation, SnapVault effectue une copie Snapshot du volume source, puis transfère la copie et tous les blocs de données qu'elle référence vers le volume de destination.

- Vous devez être un administrateur de cluster.

Vous pouvez utiliser l'interface de ligne de commandes Data ONTAP ou OnCommand System Manager pour créer des relations SnapVault. La procédure suivante décrit l'utilisation de la CLI.

 Si vous stockez des fichiers de base de données et des journaux de transactions sur des volumes différents, vous devez créer des relations entre les volumes source et de destination des fichiers de base de données et entre les volumes source et de destination des journaux de transactions.

L'illustration suivante montre la procédure d'initialisation d'une relation SnapVault :

1. Identifier le cluster de destination
2. Sur le cluster de destination, utiliser la commande `volume create` avec l'option `-typeDP` pour créer un volume de destination SnapVault de taille identique ou supérieure au volume source.



Le paramètre de langue du volume de destination doit correspondre au paramètre de langue du volume source.

La commande suivante crée un volume de destination de 2 Go nommé `dstvolB` dans le SVM2 sur l'agrégat `node01_aggr` :

```
cluster2::> volume create -vserver SVM2 -volume dstvolB -aggregate
node01_aggr -type DP
-size 2GB
```

3. Sur le SVM de destination, utiliser la commande `snapmirror policy create` pour créer une policy SnapVault

La commande suivante crée la SVM-Wide policy `SVM1-vault` :

```
SVM2::> snapmirror policy create -vserver SVM2 -policy SVM1-vault
```



Ne définissez pas de planification cron ou de règle de copie Snapshot pour la relation SnapVault. est-ce pour vous lorsque vous créez un planning de sauvegarde.

4. Utilisez la commande `snapmirror create` avec le paramètre `-type XDP` et le paramètre `-policy` pour créer une relation SnapVault et affecter une policy de copie.

Le type XDP définit la relation en tant que relation SnapVault.

La commande suivante crée une relation SnapVault entre le volume source `srcvolA` sur le SVM1 et le volume de destination `dstvolB` sur le SVM2, et affecte la règle `SVM1-vault` :

```
SVM2::> snapmirror create -source-path SVM1:srcvolA -destination-path
SVM2:dstvolB
-type XDP -policy SVM1-vault
```

5. Utiliser la commande snapmirror initialize pour initialiser la relation.

Le processus d'initialisation effectue un transfert de base vers le volume de destination. SnapMirror effectue une copie Snapshot du volume source, puis transfère la copie ainsi que tous les blocs de données qu'il renvoie au volume de destination.

La commande suivante initialise la relation entre le volume source srcvolA sur le SVM1 et le volume de destination dstvolB sur le SVM2 :

```
SVM2::> snapmirror initialize -destination-path SVM2:dstvolB
```

Informations sur le copyright

Copyright © 2026 NetApp, Inc. Tous droits réservés. Imprimé aux États-Unis. Aucune partie de ce document protégé par copyright ne peut être reproduite sous quelque forme que ce soit ou selon quelque méthode que ce soit (graphique, électronique ou mécanique, notamment par photocopie, enregistrement ou stockage dans un système de récupération électronique) sans l'autorisation écrite préalable du détenteur du droit de copyright.

Les logiciels dérivés des éléments NetApp protégés par copyright sont soumis à la licence et à l'avis de non-responsabilité suivants :

CE LOGICIEL EST FOURNI PAR NETAPP « EN L'ÉTAT » ET SANS GARANTIES EXPRESSES OU TACITES, Y COMPRIS LES GARANTIES TACITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, QUI SONT EXCLUES PAR LES PRÉSENTES. EN AUCUN CAS NETAPP NE SERA TENU POUR RESPONSABLE DE DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, ACCESSOIRES, PARTICULIERS OU EXEMPLAIRES (Y COMPRIS L'ACHAT DE BIENS ET DE SERVICES DE SUBSTITUTION, LA PERTE DE JOUSSANCE, DE DONNÉES OU DE PROFITS, OU L'INTERRUPTION D'ACTIVITÉ), QUELLES QU'EN SOIENT LA CAUSE ET LA DOCTRINE DE RESPONSABILITÉ, QU'IL S'AGISSE DE RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE, STRICTE OU DÉLICTUELLE (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE OU AUTRE) DÉCOULANT DE L'UTILISATION DE CE LOGICIEL, MÊME SI LA SOCIÉTÉ A ÉTÉ INFORMÉE DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES.

NetApp se réserve le droit de modifier les produits décrits dans le présent document à tout moment et sans préavis. NetApp décline toute responsabilité découlant de l'utilisation des produits décrits dans le présent document, sauf accord explicite écrit de NetApp. L'utilisation ou l'achat de ce produit ne concède pas de licence dans le cadre de droits de brevet, de droits de marque commerciale ou de tout autre droit de propriété intellectuelle de NetApp.

Le produit décrit dans ce manuel peut être protégé par un ou plusieurs brevets américains, étrangers ou par une demande en attente.

LÉGENDE DE RESTRICTION DES DROITS : L'utilisation, la duplication ou la divulgation par le gouvernement sont sujettes aux restrictions énoncées dans le sous-paragraphe (b)(3) de la clause Rights in Technical Data-Noncommercial Items du DFARS 252.227-7013 (février 2014) et du FAR 52.227-19 (décembre 2007).

Les données contenues dans les présentes se rapportent à un produit et/ou service commercial (tel que défini par la clause FAR 2.101). Il s'agit de données propriétaires de NetApp, Inc. Toutes les données techniques et tous les logiciels fournis par NetApp en vertu du présent Accord sont à caractère commercial et ont été exclusivement développés à l'aide de fonds privés. Le gouvernement des États-Unis dispose d'une licence limitée irrévocable, non exclusive, non cessible, non transférable et mondiale. Cette licence lui permet d'utiliser uniquement les données relatives au contrat du gouvernement des États-Unis d'après lequel les données lui ont été fournies ou celles qui sont nécessaires à son exécution. Sauf dispositions contraires énoncées dans les présentes, l'utilisation, la divulgation, la reproduction, la modification, l'exécution, l'affichage des données sont interdits sans avoir obtenu le consentement écrit préalable de NetApp, Inc. Les droits de licences du Département de la Défense du gouvernement des États-Unis se limitent aux droits identifiés par la clause 252.227-7015(b) du DFARS (février 2014).

Informations sur les marques commerciales

NETAPP, le logo NETAPP et les marques citées sur le site <http://www.netapp.com/TM> sont des marques déposées ou des marques commerciales de NetApp, Inc. Les autres noms de marques et de produits sont des marques commerciales de leurs propriétaires respectifs.